

Le Directeur

Paris, le 10 février 2021

Monsieur Jean-Nicolas PAGNOUX
Président de la FAPALFE

Objet : Réponse à votre courrier du 20 janvier 2021

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention du courrier que vous m'avez adressé le 20 janvier dernier au nom de treize des APE des écoles et lycées français d'Espagne.

Vous soulignez dans votre courrier la gravité de la situation économique espagnole, avec ses conséquences globales pour la population, et me demandez, en tant que directeur général de l'AEFE représentant le réseau des établissements d'enseignement français, quel que soit leur statut, de veiller à ce que ces derniers gèrent leurs droits de scolarité au niveau de l'année en cours.

1 – Sur le principe d'un gel généralisé au réseau EFE d'Espagne tout d'abord :

Les responsabilités de l'AEFE en termes de gestion économique des établissements se limitent aux trois établissements dont elle assure la gestion directe à Madrid, Barcelone et Valence.

Pour sa part, la MLF assure la pleine responsabilité sur ses 10 établissements et je sais que son directeur général est en contact avec vous sur cette question.

Les neuf autres établissements d'Espagne ont leur propre gestion et il revient à chacun d'assurer son équilibre économique.

Je ne peux donc répondre favorablement à votre demande de décréter un gel des droits de scolarité à l'échelle du réseau espagnol.

Il revient à chaque APE, dans le cadre du dialogue organisé au sein de chaque établissement, d'examiner avec chaque gestionnaire les besoins économiques de l'établissement, immédiats ou de plus long terme, au regard de son projet et de sa stratégie.

C'est ce que nous avons engagé dans les établissements en gestion directe de l'AEFE dans lesquels j'ai incité les proviseurs, sans attendre la modification de la circulaire des instances actuellement en préparation, à réunir une commission permettant, à l'issue d'une réflexion partagée sur la stratégie de l'établissement, de tracer une trajectoire budgétaire pluriannuelle.

Quelles que soient les modalités qui seront retenues dans les établissements pour renforcer ce dialogue stratégique avec les APE, je suis sûr qu'il permettra aux parents de comprendre les évolutions des droits de scolarité proposées.

2 – Sur la soutenabilité d'un gel des droits de scolarité dans les établissements d'autre part :

Nous partageons vos craintes que la situation économique difficile de l'Espagne que vous décrivez ait des conséquences négatives sur certaines familles. Les agrégats économiques globaux (évolution du PIB/habitant, du revenu net, de l'inflation...) sont des éléments d'analyse pour tous les établissements, conscients de leur environnement et des contraintes économiques qui pèsent sur les familles.

Le taux d'inflation moyen que vous mentionnez est un de ces indicateurs mais il ne peut pas être retenu comme une référence exclusive pour déterminer ce que devrait être la hausse des droits de scolarité, au regard des coûts spécifiques liés à la mise en œuvre d'un projet éducatif de qualité.

Dans nos EGD, le taux d'inflation est pris en compte comme une base dans le calcul de l'augmentation des droits de scolarité mais il n'est pas le seul paramètre. Se limiter à l'application de l'inflation officielle mettrait très vite en péril la pérennité des établissements et condamnerait à des corrections brutales dans les années suivantes.

Il faut en effet prendre en compte l'inflation propre aux charges spécifiques d'un établissement scolaire. Ainsi, en dépit de la déflation en 2020, les tarifs des fournisseurs et des prestataires des établissements scolaires sont en augmentation de 2 à 4%. Il faut aussi prendre en compte le coût pluriannuel des projets de développement actés en accord avec les familles et des projets d'investissements lourds déjà engagés ou qui doivent impérativement l'être, ainsi que l'augmentation incompressible de la masse salariale dans le cadre des conventions collectives espagnoles et des réglementations françaises pour les résidents.

Il faut savoir par ailleurs que tous les établissements d'Espagne ont engagé en 2020 des dépenses importantes pour s'adapter à la crise de la COVID, sans les reporter sur le montant des écolages.

Ce surcoût COVID est estimé à 9,8 M€ pour l'ensemble du réseau d'Espagne, prenant en compte, outre l'aspect matériel, les embauches supplémentaires rendues nécessaires par les protocoles, et la baisse des inscriptions. L'AEFE a pu aider les établissements à hauteur de 1,36 M€ pour une partie de ces dépenses, et elle est venue en aide aux familles espagnoles en difficulté (pour 615 K€) et aux familles françaises (pour 7,2 M€, soit une augmentation de près de 100 K€).

Ces soutiens supplémentaires au réseau pour près de 2 M€ complètent une aide nette globale régulière de l'Etat aux établissements en gestion directe et aux établissements conventionnés qui représente 24,1 M€, 31,5 M € en comptant également les bourses versées aux élèves français.

Un dernier point comparatif. Grâce au pilotage très attentif des 22 établissements d'enseignement français d'Espagne par leur gestionnaire, avec le soutien de l'Etat français via l'AEFE, le tarif moyen de la scolarité dans les établissements d'Espagne oscille entre 4000 et 6500€ selon les niveaux. Ces tarifs sont compétitifs au regard de ceux pratiqués par des établissements privés d'Espagne.

J'invite par conséquent chacune des APE cosignataires de votre courrier à engager le dialogue avec l'équipe de direction de leur lycée pour examiner les hausses des droits de scolarité proposées au regard de la situation économique de leur établissement et de ses projets et, le cas échéant, de faire des propositions permettant d'atténuer l'effort des familles sans mettre en cause la stabilité économique.

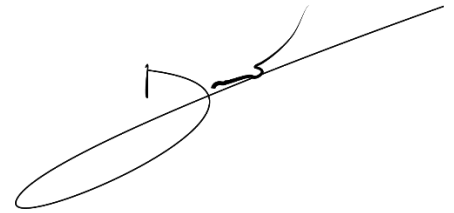
Conscients du contexte économique difficile, tous les gestionnaires sont ouverts au dialogue pour trouver des solutions locales et réduire au maximum ces augmentations dès lors que les contraintes économiques de l'établissement sont bien prises en compte.

L'expérience a montré en revanche dans les deux dernières années que le gel des droits de scolarité dans certains établissements se traduisait inmanquablement par un déficit croissant et une dette qui se reportera durablement sur les générations suivantes.

Vous comprendrez, dans le contexte économique global, que si le soutien important de l'Etat au réseau espagnol est garanti, il n'est pas envisageable en revanche de compenser des déficits qui naîtraient d'un gel uniforme des droits de scolarité.

Pour conclure, s'agissant du réseau d'Espagne, nous envisageons avec le poste diplomatique et en lien avec la MLF et les autres établissements d'Espagne, d'organiser au printemps un séminaire réunissant les associations de parents d'élèves représentatives pour travailler sur l'évolution du réseau, ses forces et ses faiblesses ainsi que les difficultés qu'il rencontre, afin d'examiner avec vous les voies d'une relance dans l'intérêt des familles qui font confiance à l'enseignement français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur Pagnoux, mes salutations les plus distinguées.



Olivier Brochet

Directeur